

L'ARCHITECTURE ET LE PAYSAGE AU COLLÈGE

Appel à projets pédagogiques en vue d'un accompagnement par le CAUE
Saison 2020-2021

Présentation du CAUE et de ses missions

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association mise en place en 2013 à l'initiative du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par Armelle HURUGUEN, vice présidente du Conseil départemental.

L'équipe est constituée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes.

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale avec pour missions de :

CONSEILLER

- Les particuliers et les collectivités locales dans leurs démarches de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs contribuant à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

FORMER

- Les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution ;
- Les enseignants souhaitant intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique ;
- Les professionnels et les acteurs du cadre de vie par des journées d'échanges techniques et des programmes de formation continue adaptés.

INFORMER ET SENSIBILISER

- Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'à l'esprit de participation : visites, conférences, expositions, publications, débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.

Les interventions du CAUE en milieu scolaire

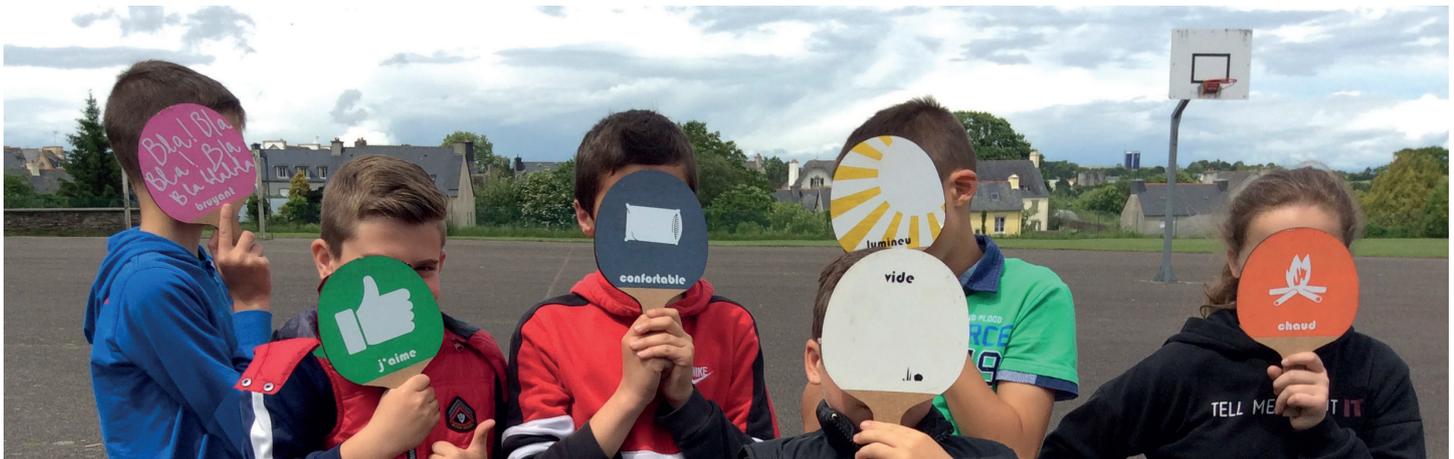
La qualité architecturale, les questions liées aux formes urbaines, les approches environnementales et énergétiques justifient des actions de promotion et de sensibilisation qui relèvent d'un acte éducatif et citoyen. Ainsi, à des degrés divers, les interventions du CAUE mobilisent des contenus pluridisciplinaires venant s'adapter et répondre aux attentes des enseignants et à la curiosité des jeunes publics.

En 2019, **986 élèves** ont bénéficié de l'intervention du CAUE. Tous les degrés ont été concernés (depuis la maternelle jusqu'au lycée). L'action éducative du CAUE fait l'objet d'échanges au sein du conseil d'administration de l'association dans lequel siège d'ailleurs la directrice des services de l'éducation nationale.

Les formes d'interventions sont très variées, ajustées à la demande et procèdent d'un dialogue préalable avec le(s) professeur(s) concerné(s) afin de bien cerner les attendus, l'inscription dans le parcours pédagogique et de mobiliser les outils les plus adaptés au public concerné.

3 types d'intervention possibles et déjà réalisés

- Format court, 1h : présentation des métiers > un architecte c'est quoi ? ; petite histoire de l'architecture moderne ; visite d'un lieu...
- Format intermédiaire, 3 sessions d'1h chacune > approfondissement d'une thématique : le parcours de l'eau dans la ville ; l'architecture bioclimatique ; le collège dans son territoire...
- Format long, jusqu'à 8 sessions d'1h chacune > réaménagement des espaces récréatifs, conception de mobilier, d'un jardin pédagogique...



L'APPEL À PROJETS

Objectifs

Mieux accueillir la demande

Anticiper la répartition au fil de l'année scolaire et en lien étroit avec le programme pédagogique

Mieux préparer le contenu des interventions en dialogue avec les enseignants

Mettre en œuvre les moyens adaptés au public concerné

Public concerné

Tous les collèges finistériens

Candidatures

Les candidatures pourront se faire par classe ou par groupes de classes (projet transversal, collectif)

Nombre de projets retenus

A l'issue de cet appel à projets, le CAUE du Finistère retiendra :

2 projets au « long cours » (jusqu'à 8 sessions d'1h chacune réparties dans l'année)

4 « mini ateliers » (comportant jusqu'à 3 sessions d'1h chacune)

10 interventions « ponctuelles » d'1h chacune

Nature des projets

La plus grande latitude est laissée aux enseignants demandeurs d'un accompagnement du CAUE. Le contenu des interventions des architectes et paysagistes fera l'objet d'un dialogue préalable. L'accent sera mis sur la question des transitions écologiques et sociétales à l'œuvre par le prisme de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. Il pourra s'agir plus simplement et notamment dans le cadre des formats courts, d'expliquer les métiers et les disciplines associées dans la fabrication du cadre de vie.

Le CAUE se tient à la disposition des demandeurs afin d'aider à définir si besoin la demande préalablement à la candidature au présent appel à projet. Des exemples et des types d'actions éprouvées, modélisées, pourront servir de support de discussion.

Moyens mis en œuvre par le CAUE du Finistère

L'intervention du CAUE quel que soit le format est gratuite.

Le demandeur pourra être amené à supporter selon la nature du projet le moyen de transport collectif (dans le cadre d'une visite par exemple) et le matériel pédagogique nécessaire à la réalisation du projet (ex : du bois pour la construction de mobilier, du papier, de la colle...).

En fonction des projets, le CAUE mettra à disposition un ou plusieurs membres de son équipe : architecte(s), paysagiste(s), urbaniste(s).

Modalités de sélection

Les candidatures arrivées dans les délais seront examinées attentivement par le CAUE.

Les critères suivants permettront de départager les candidatures :

- Motivation
- Répartition sur le territoire finistérien
- Prise en compte du développement durable
- Lien avec le programme et le projet d'établissement
- Prise en compte de la transversalité des disciplines

Calendrier

février Lancement de l'appel à projets

15 mai Date limite de réception des candidatures

juin Sélection des projets et annonce aux lauréats

Rentrée 2020 Mise en œuvre des projets

Modalités d'inscription

Coupon ci-joint à retourner par mail à l'adresse contact@caue-finistere.fr accompagné d'un A4 (recto-verso maximum) précisant les motivations, la démarche et les attentes pédagogiques.

Renseignements

Olivier Hérault, paysagiste : o.herault@caue-finistere.fr

Julien Léon, architecte : j.leon@caue-finistere.fr

Téléphone : 02 98 98 69 15

